Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212202089-20251126-CCAS20251101-DE

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU C.C.A.S de PLOUASNE

Membres en exercice : 13

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, le CCAS de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne GESFEROIS, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Présents : 11

**PRESENTS** : M. DAUGAN. Mmes ABERT. GESFEROIS. HOUITTE. ROUSSELLE. MOMEUX. PAMART. RAMARD. DENOUAL. PRECHOUX. M. GALLAIS. HAMONET. PIEL.

Votants : 13

**ABSENTS EXCUSES :**
Alain GALLAIS (Pouvoir donné à Joëlle MOMEUX)
Claire PRECHOUX (Pouvoir donné à Corinne GESFEROIS)

Date de la convocation :
Le 12/11/2025

**Délibération n° 01-11-2025 : Repas du CCAS 2026**

Mme Corinne GESFEROIS propose aux membres présents de retenir la date du 25 avril 2026 pour l'organisation du repas annuel du CCAS.

L'Espace Dériole a d'ores et déjà été préréservé.

Le traiteur ATELIER 11 de Taden a été contacté et est disponible à cette date ; une pré-réservation a déjà été faite et reste à confirmer.

L'animateur Serge BRIAND a également été contacté et est aussi disponible à cette date.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la date du prochain repas du CCAS au 25 avril 2026,
- **RETIENT** le traiteur ATELIER 11,
- **RESERVE** la date auprès de l'animateur Serge BRIAND pour animer le repas.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Michel DAUGAN
Président du Conseil d'Administration

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le : 26/11/2025
Publié ou Notifié le : 26/11/2025